

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Georgette SCIASCIA, maire de la commune. Madame le Maire précise que la séance est enregistrée.

Etaient présents : MM Georgette Sciascia, Sophie Cornoté, Chris Choukair, Sandrine Merlier, Christian Delettre, Fabrice Lebrun, Fabrice Jolibois, Angélique Devaux, Steeve Brault, Rudy Merlier, Janie Bassery, Elodie Donne, Régis Ventelon, Marie-Noëlle Meunier, Aurélien Pinard

Absents représentés :

Magali Potin représentée par Chris Choukair
Océane Mallart représentée par Christian Delettre
Rachel Cousin représentée par Marie-Noëlle Meunier

Absents :

M. Xavier Delgorgue

Elodie Donne est nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h02

Observation sur le procès-verbal du 14 avril 2024.

- Aucune remarque n'est formulée sur procès-verbal du 14 avril 2024.

Madame le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :

-Délibération devis micro-crèche

L'assemblée autorise, à l'unanimité, le rajout de ce point à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est abordé.

1. [Délibération annule et remplace subvention au titre du Fond Vert \(Travaux Maison de Santé Pluridisciplinaire\)](#)
 2. [Délibération subvention au Conseil Départemental de la Somme \(Travaux MSP\)](#)
 3. [Délibération autorisation de missions de diagnostics et faisabilité et subvention au titre du Fond Vert \(Terrain de football\)](#)
 4. [Délibération subvention au Conseil Départemental de la Somme au titre des amendes de police](#)
 5. [Délibération entretien église](#)
 6. [Délibération devis micro-crèche](#)
 7. [Délibération achat d'un terrain](#)
 8. [Délibération achat débroussailleuse](#)
 9. [Délibération système d'alarme](#)
 10. [Délibération annule et remplace recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents](#)
 11. [Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement](#)
 12. [Délibération RODP 2024 – GRDF](#)
 13. [Délibération admission en non-valeur](#)
-
1. [Délibération annule et remplace subvention au titre du Fond Vert \(Travaux Maison de Santé Pluridisciplinaire\)](#)

Madame le Maire rappelle les votes concernant le projet de maison de santé pluridisciplinaire et la délibération n°2024-30,

Considérant que les travaux de rénovation du bâtiment situé 2bis place du Jeu de Paume sont susceptibles d'être éligibles au Fonds Vert,

Madame le Maire présente la nouvelle estimation des travaux :

- Plomberie/Chauffage : 16 258.69€ HT
- Menuiseries : 22 182.36€ HT
- Cloison/Isolation/Sol : 46 165.50€ HT
- Electricité : 12 098.14€ HT
- IPN : 3 160€ HT

Soit un total de 99 864.69€ HT.

Madame le Maire précise que certains travaux ne seront pas éligibles à la subvention.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, autorise à la majorité des suffrages exprimés, Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds vert pour l'obtention de l'aide financière la plus élevée possible :

Votants : 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs)

Pour : 15 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 3 (1 pvr)(MM Régis Ventelon, PO Rachel Cousin, Marie-Noëlle Meunier)

2. Délibération subvention au Conseil Départemental de la Somme (Travaux MSP)

Madame le Maire rappelle que la commune a été nommée « Village d'Avenir » et rappelle les votes concernant le projet de maison de santé pluridisciplinaire,

Pour un montant de travaux estimé à 99 864.69€ HT

Correspondant au(x) devis :

- Plomberie/Chauffage : 16 258.69€ HT
- Menuiseries : 22 182.36€ HT
- Cloison/Isolation/Sol : 46 165.50€ HT
- Electricité : 12 098.14€ HT
- IPN : 3 160€ HT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté (15 voix pour (2 pvrs), 0 voix contre, 3 abstentions (1pvr) (MM Régis Ventelon, PO Rachel Cousin, Marie-Noëlle Meunier)), sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 39 945.88€ et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention État DETR/ DSIL :
- Subvention État Fonds vert : 39 945.88€ (40%)
- Subvention État FNADT :
- Subvention conseil régional Hauts-de-France :
- Subvention conseil départemental de la Somme : 39 945.88€ (40%)
- Aide d'un EPCI :
- Autres (fonds européens, etc.) :

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- Fonds propres : 23 967.52€ TTC
- Emprunt :
- Crédit bail ou autres (à préciser) :
- Recettes générées par le projet :

3. Délibération autorisation de missions de diagnostics et faisabilité et subvention au titre du Fonds Vert (Terrain de football)

Madame le Maire rappelle que la commune a été nommée « Village d'Avenir » et indique avoir rencontré la cheffe de projet, Mme SEGARD, ainsi que différents cabinets d'ingénierie, pour l'étude de réfection du stade municipal, des vestiaires et des tribunes.

Considérant que les études sont susceptibles d'être éligibles au Fonds Vert,

Madame le Maire présente les devis des cabinets :

- Cabinet Osmose : 16 100€ HT
- Cabinet P.M.C Etudes : 17 000€ HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds vert pour l'obtention de l'aide financière la plus élevée possible et autorise Madame le Maire à recruter un cabinet pour les missions de diagnostics et de faisabilité pour la réfection du stade municipal et de ses annexes :

Votants : 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs)
Pour : 18 (3 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

4. Délibération subvention au Conseil Départemental de la Somme au titre des amendes de police

Madame le Maire présente le projet de réfection du parking situé Place du Jeu de Paume, qui comporte la création de 4 nouvelles places de stationnement,

Pour un montant de travaux estimé à 2 089€ HT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté (15 voix pour (2 pvrs), 0 voix contre, 3 abstentions (1pvr) (MM Régis Ventelon, PO Rachel Cousin, Marie-Noëlle Meunier)), sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 626.70€ et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention État DETR/ DSIL :
- Subvention État Fonds vert :
- Subvention État FNADT :
- Subvention conseil régional Hauts-de-France :
- Subvention conseil départemental de la Somme : 626.70€ (30%)
- Aide d'un EPCI :
- Autres (fonds européens, etc.) :

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- Fonds propres : 1 754.76€ TTC
- Emprunt :
- Crédit bail ou autres (à préciser) :
- Recettes générées par le projet :

5. Délibération entretien église

Madame le Maire explique qu'elle a rencontré les services des Bâtiments de France, dans le cadre de la réfection de l'église.

Avant d'entamer les démarches pour les travaux, il a été demandé de procéder à des travaux d'entretien. Ces derniers étant subventionnables, elle propose de les soumettre. Le taux maximum de subvention est de 40%.

Elle présente les devis d'entretien pour l'église Saint-Martin, classé monument historique :

-Entreprise JOUARD : 10 066.95€ HT

-Entreprise FOUBLIN : 1 050€ HT

Soit 11 116.95€ HT au total.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte les travaux d'entretien présentés à l'unanimité des suffrages exprimés (18 voix pour (3 pvrs)) sollicite l'aide de la DRAC à hauteur de 4 446.78€ et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention État DETR/ DSIL :
- Subvention État Fonds vert :
- Subvention État FNADT :
- Subvention conseil régional Hauts-de-France :
- Subvention conseil départemental de la Somme :
- Subvention DRAC : 4 446.78€ (40%)
- Autres (fonds européens, etc.) :

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

Fonds propres : 8 004.20€ TTC

Emprunt :

Crédit bail ou autres (à préciser) :

Recettes générées par le projet :

Madame le Maire indique qu'il a également été demandé de réaliser une étude d'amiante :

-Entreprise APAVE : 1 050€ HT (Visite et rédaction du rapport) + 45€ HT par prélèvement et analyse

Elle précise qu'un rendez-vous avec l'architecte, M. BRASSART est prévu au mois de juillet.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le devis présenté et autorise Madame le Maire à signer le dit-devis, à l'issue du vote suivant :

Votants : 18 (3 pvrs)

Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs)

Pour : 18 (3 pvrs)

Contre : 0

Abstentions : 0

6. Délibération devis micro-crèche

Madame le Maire présente deux devis concernant les travaux de la micro-crèche. Elle précise que ces interventions n'ont pas été prévues dans l'appel d'offres :

-Entreprise Fire L : Extincteurs, plan d'évacuation – 738€ HT

-Entreprise LENIN : Sol intérieur – 2 772€ HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés les devis présentés et autorise Madame le Maire à signer les dits-devis, à l'issue du vote suivant :

Votants : 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs)
Pour : 14 (2 pvrs) Contre : 1 (M Régis Ventelon)
Abstentions : 3 (MM Marie-Noëlle Meunier, PO Rachel Cousin, Pinard Aurélien)

7. Délibération achat d'un terrain

Madame le Maire indique avoir reçu une proposition écrite du propriétaire du terrain 8 rue de Béthisy (Parcelle AB 187).

Elle propose d'acquérir cette parcelle, comprenant l'habitation sise 8 rue de Béthisy, pour un montant de 13 000 €.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité

- Autorise Madame le maire à acquérir l'immeuble, cadastré AB 187 pour le montant de 13 000 €.
- Autorise Madame le maire à signer tous les actes et documents se rapportant audit achat auprès de Maître Maingueux, notaire à Rosières en Santerre.

8. Délibération achat débroussailleuse

Madame le Maire explique qu'il faut remplacer l'une des débroussailleuses (+ de 25 ans).
Elle propose le devis suivant :

-Entreprise DEBOFFE : 754.60€ HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés le devis présenté et autorise Madame le Maire à signer le dits-devis, à l'issu du vote suivant :

Votants : 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs)
Pour : 16 (3 pvrs) Contre : 0
Abstentions : 2 (MM Régis Ventelon, Pinard Aurélien)

9. Délibération système d'alarme

Madame le Maire explique avoir reçu l'entreprise Verisure pour l'installation d'une alarme dans la mairie, en vue de l'installation du distributeur de billets et de sécuriser les bureaux.

L'achat du matériel s'élève à 499€ HT et l'abonnement à 65€ HT/mois.

Ce matériel comprend la centrale de transmission, le détecteur de mouvement, 6 badges et autres fonctionnalités.

L'entretien et la réparation du matériel est compris dans l'abonnement.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés le projet d'installation d'un système de sécurité/alarme, les devis présentés et autorise Madame le Maire à signer les dits-devis et tout autre document, à l'issu du vote suivant :

Votants : 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs)
Pour : 14 (2 pvrs) Contre : 1 (M Régis Ventelon)
Abstentions : 3 (MM Marie-Noëlle Meunier, PO Rachel Cousin, Pinard Aurélien)

10. Délibération annule et remplace recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents

Madame le Maire rappelle la délibération prise lors de la dernière séance, qui prévoyait l'embauche d'agents en cas d'accroissement d'activité.

Elle indique qu'elle a reçu un courrier de la Sous-Préfecture, lui indiquant que la délibération devrait prévoir un nombre de postes, les grades, les quotités horaires et l'indice de rémunération.

Aussi, elle présente la proposition suivante :

-2 postes d'adjoints techniques, à 28h/semaine sur la base de l'indice majoré 366

L'assemblée,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriales, notamment son article 3-1° ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à la majorité des suffrages exprimés (Votants : 18 (3 pvrs), Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs), Pour : 15 (2 pvrs), Contre : 0, Abstentions : 3 (1 pvr) (MMs Régis Ventelon, Marie-Noëlle Meunier, PO Rachel Cousin)) :

-D'autoriser Madame le Maire à recruter deux agents contractuels, sur le grade d'adjoint technique territorial à raison de 28/35^{ème}, sur la base de l'indice majoré 366, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

-De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget principal.

11. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'issu du vote suivant (Votants : 18 (3 pvrs), Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs), Pour : 14 (2 pvrs), Contre : 0, Abstentions : 4 (1 pvr) (MMs Régis Ventelon, Marie-Noëlle Meunier, PO Rachel Cousin, Aurélien Pinard)) :

- d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

12. Délibération RODP 2024 – GRDF

Madame le Maire propose au conseil municipal, de fixer le montant de la redevance 2024 due par GRDF pour occupation du domaine public. Pour rappel, pour 2023, pour GRDF : 367 €.

Pour 2024, le montant des redevances pour GRDF s'élève à 375.00 € réparti de la manière suivante :

- * Longueur de canalisation à prendre en compte : 4 688 m
- * Taux retenu : 0.035 €/mètre
- * Taux de revalorisation : 1.42

Formule : $(100 + (0.035 \times \text{linéaire})) \times 1.42 = 374.99 \text{ €}$ arrondi à 375 €

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la répartition de la RODP 2024 pour GRDF, à l'issue du vote suivant :

Votants : 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs)
Pour : 18 (3 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

13. Délibération admission en non-valeur

Madame le Maire présente le tableau de non-valeur envoyé par le Service de Gestion Comptable de Montdidier.

Les dettes à admettre en non-valeur sont les suivantes :

-450€ (Cave-urne non réglé – 2018)

-0.02€ (Dette qui avait été réglée par plusieurs personnes – erreur dans l'arrondi)

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'admission en non-valeur des sommes présentées par le SGC, soit 450.02€ à l'issue du vote suivant :

Votants : 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 18 (3 pvrs)
Pour : 18 (3 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

14. Hors ordre du jour

-Madame le Maire rappelle que le grand livre a été envoyé avec la convocation. Aucune question n'est formulée.

-Madame le Maire présente les devis signés depuis la dernière réunion :

-Entreprise D2Z : Réfection des peintures routières (Place de l'église, face à la pharmacie, rue Emile Dumont, Carrefour rue Emile Dumont et Jacques Deflandre, rue du Stade) – 5 069.48€ HT.

-Entreprise Chauff&Co : Mise en place d'alimentation d'eau pour les modules des cabinets médicaux – 510€ HT.

-Entreprise ENEDIS : Raccordement électrique du local rue Raoul Defruit : 335.40€ HT.

Fait à Harbonnières en deux exemplaires originaux

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19h16

Suivent les signatures de la présidente et du secrétaire de séance,

Délibérations : séance du 24 juin 2024

- 2024- 46 Annule et remplace la DL 2024-30 : demande de subvention au titre du Fonds Vert pour les travaux de rénovation d'un bâtiment en maison de santé pluridisciplinaire
- 2024-47 Demande de subvention au titre du fond en faveur de l'attractivité des communes « petites villes de demain » et des bourgs structurants samariens – Conseil Départemental de la Somme
- 2024-48 Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour les études de diagnostics et de faisabilité pour la réfection du stade municipal et de ses annexes
- 2024-49 Demande de subvention au Conseil Départemental de la Somme au titre des amendes de police
- 2024-50 Demande de subvention à la DRAC au titre de l'aide à l'entretien des monuments historiques
- 2024-51 Eglise Saint-Martin : Etude de diagnostic amiante
- 2024-52 Projet micro-crèche : Choix des devis incendie et sol intérieur
- 2024-53 Acquisition terrain sis rue de Béthisy : Parcelle AB 187
- 2024-54 Achat d'une débroussailleuse
- 2024-55 Mise en place d'un système de sécurité/alarme dans les locaux de la mairie
- 2024-56 Annule et remplace la DL 2024-46 : Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- 2024-57 Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
- 2024-58 Redevance d'Occupation du Domaine Public 2024
- 2024-59 Admission en non-valeur